

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 1603)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 271

présenté par

M. Huyghe, M. Laussucq, M. Chenevard, M. Vuibert, M. Rodwell, Mme Vidal, M. Ledoux et  
M. Bruneau

-----

**ARTICLE 2**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.